

REVUE DE PRESSE DU 14/06/17

Actualité AFLD

- [12/06/17 – Libération - L'antidopage français se fait du mauvais sang](#)
- [13/06/17 – Libération - Michel Audran, un spécialiste du dopage sanguin pour relancer le labo](#)
- [13/06/17 – Libération - Buffet : «On n'entend plus de parole publique forte contre le dopage»](#)
- [13/06/17 – Rugbyrama - L'AFLD émet de sérieuses inquiétudes au sein du rugby à XIII et vise la consommation de cocaïne !](#)
- [13/06/17 – L'Equipe - L'AFLD pointe du doigt les sports de combat et le monde amateur](#)
- [13/06/17 – Le Figaro - Un rapport inquiétant sur le dopage dans le sport amateur](#)
- [14/06/17 – L'Equipe - Dopage : le rugby et les sports de combats inquiètent](#)
- [13/06/17 – France Bleu - Accusations de dopage dans le rugby à XIII : le président de la fédération furieux](#)
- [13/06/17 – RMC Sport - AFLD/Dopage: inquiétudes pour les amateurs, les sports de combat et le rugby à XIII](#)
- [13/06/17 – L'Equipe - L'Agence française de lutte contre le dopage déplore le «mépris» de la Fédération internationale de tennis](#)
- [13/06/17 – Tennis Magazine – French anti-doping authorities criticize ITF for lack of cooperation](#)
- [14/06/17 – Cycling tips – French anti-doping official suggest cycling is moving in the right direction](#)
- [13/06/17 – France TV Info - VIDEO. Sport amateur : quand le coach devient dealer](#)
- [08/06/17 – Europe 1 - Dopage : quatre à cinq fois plus de tests positifs dans les sports de combat](#)
- [11/06/17 – Le Figaro - L'ex-pharmacien du RC Toulon risque quatre ans de prison](#)

Actualité disciplinaire

- [13/06/17 – L'Equipe - Dopage : L'équipe Bardiani suspendue 30 jours après deux contrôles positifs](#)
- [12/06/17 – L'Equipe - Dopage : l'haltérophile norvégienne Ruth Kasirye suspendue deux ans après un contrôle positif au meldonium](#)
- [09/06/17 – La Presse Canada - Un Québécois de 68 ans suspendu pour dopage](#)

Actualité scientifique

- [12/06/17 – Ouest France - Running. "La Ventoline produit deux effets dopants"](#)



Athlétisme

- [07/06/17 – Spé15 – Nicolas Fernandez perd en appel de sa suspension pour dopage](#)
- [05/06/17 – Spé15 – Le difficile retour d'Hamza Driouch après sa suspension pour dopage](#)
- [08/06/17 – RDS - L'Australien Brett Clothier est nommé à la tête de l'unité d'intégrité de l'IAAF](#)
- [06/06/17 – RDS Canada - Les tests antidopage ne violent pas la vie privée](#)

Cyclisme

- [11/06/17 – L'Équipe - Jakob Fuglsang : «Je suis propre»](#)

Haltérophilie

- [09/06/17 – L'Équipe - Jeux Olympiques : l'haltérophilie sous surveillance](#)

Ski de fond

- [06/06/17 – Journal Métro - Therese Johaug en audience devant le TAS](#)

Actualité AFLD

➤ 12/06/17 – Libération - L'antidopage français se fait du mauvais sang

Locaux en très mauvais état, tensions, manque de moyens financiers... Autrefois en pointe, le laboratoire de l'agence française, à Châtenay-Malabry, est sévèrement jugé par un rapport interne. De récentes nominations pourraient toutefois le relancer.

La lutte antidopage française, longtemps considérée comme la plus efficace du monde, est-elle tombée en miettes ? Voilà un épineux dossier pour la nouvelle ministre des Sports, l'ancienne escrimeuse Laura Flessel, à l'heure où Paris mène une candidature pour les Jeux olympiques de 2024 placée sous le sceau de la crédibilité. Valérie Fourneyron (également ministre des Sports de 2012 à 2014), aujourd'hui présidente du comité médical de l'Agence mondiale antidopage (AMA), a son avis sur la question : *«L'Agence française de lutte contre le dopage[AFLD] et son laboratoire ne font plus partie de ce réseau de référence. Or, dans ce domaine, ce sont d'abord les labos qui comptent.»* Même le nouveau directeur de l'établissement de Châtenay-Malabry, (Hauts-de-Seine), Michel Audran, admet cette perte de vitesse : *«C'est le labo de Cologne qui est devenu prépondérant.»*

Il semble loin le temps où la France était le leader mondial dans la lutte contre la fraude sportive. En 2000, l'équipe de Châtenay-Malabry pouvait se targuer d'avoir développé le test de détection de l'EPO. En 2008, elle était encore en première ligne pour avoir fait tomber plusieurs concurrents huppés du Tour de France, contrôlés positifs à la Cera, une forme d'EPO. Aujourd'hui, les locaux seraient dans un état de délabrement inquiétant, à en croire un rapport commandé par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'AFLD, résultat d'une enquête interne menée en 2015 et 2016, que *Libération* a pu consulter.

Malaise social

Les 50 pages compilées par la société Eléas décrivent un management défaillant ainsi qu'un manque de moyens, qui se traduit notamment par la *«vétusté»* du laboratoire. *«Les locaux sont anciens et connaissent quelques faiblesses structurelles (fuites d'eau, etc.), les bureaux sont exigus et leur respect des normes de sécurité serait à vérifier»*, détaille le rapport. Une salariée anonyme est citée dans le document : *«Mon Dieu, ce n'est pas un labo ! Tout tombe en ruine... J'ai honte.»* Autre difficulté de l'antidopage français, qui pourrait menacer son efficacité, le malaise social qui sévissait en 2015 et 2016. Le rapport d'audit relève *«la perte de repères»* des salariés, *«l'inégalité de traitement qui favorise les ambiances de travail délétères, voire conflictuelles»*. *«Il est éloquent, par exemple, que tous les salariés de cette petite institution [une soixantaine de personnes, ndlr] ne se connaissent pas forcément, notamment les salariés de Châtenay-Malabry et ceux de Paris [installés à 22 kilomètres].»*

Plus grave, toujours selon le rapport d'audit, l'Agence mondiale antidopage enverrait au laboratoire français cinq échantillons surprises à analyser chaque année, alors que cette évaluation *«s'appuyait sur un seul test annuel auparavant»*. Une preuve que l'institution internationale douterait de la fiabilité de Châtenay-Malabry ? Antoine Coquerel, directeur en poste jusqu'en novembre 2016, dément formellement auprès de *Libération* que l'AMA ait augmenté ses contrôles de vérification. L'agence mondiale n'a en tout cas jamais suspendu le laboratoire français à titre provisoire, comme elle le fait volontiers en cas de doute.

Du côté de l'AFLD, on tient à minimiser le contenu du rapport, considéré comme *«daté»* - contrairement à Guy Coisy, représentant national de la CGT Sport, qui affirme que *«rien n'a vraiment changé»*. L'agence reconnaît cependant que l'établissement de Châtenay, localisé dans un ancien gymnase, *«n'est pas dans un bon état mobilier»* et que de coûteux investissements en matériel sont nécessaires. D'autant que le cahier des charges de l'AMA se révèle de plus en plus exigeant et pointu. L'AFLD estime par ailleurs que ses problèmes de management ont été *«assainis»* et que ses *«cadres ont été renouvelés»* ou devraient l'être sous peu. Ainsi, la plus

haute autorité de l'agence, le président Bruno Genevois, prendra sa retraite cet été, à l'âge de 75 ans. Ce conseiller d'Etat avait cristallisé les critiques il y a un an, apparaissant démuné dans un numéro de *Cash Investigation* sur France 2, où il ne semblait pas trouver de réponse sur le traitement de l'affaire du «docteur Mabuse», un naturopathe soupçonné de doper différents athlètes.

Fantasme

Ces changements de personnes pourraient aider l'AFLD à restaurer sa réputation, comme en atteste aussi le recrutement en décembre du très respecté Michel Audran, 68 ans, ancien professeur de biophysique à l'université de Montpellier et depuis février aux commandes de Châtenay-Malabry. *«Le laboratoire semble sortir d'une période très difficile où il avait perdu du terrain par rapport à ses concurrents, juge Valérie Fourneyron. L'AFLD n'avait pas de position scientifique ni managériale. Combien de fois ai-je regretté qu'elle n'envoie personne aux colloques internationaux, qu'elle ne candidate pas aux appels à projets de l'AMA, qui sont aussi une façon de diversifier ses ressources ? Après ces difficultés de gouvernance, l'arrivée d'Audran me rassure.»*

Au-delà de ces débats internes, l'ancien journaliste de *l'Equipe* Damien Ressiôt, désormais en charge des contrôles à l'AFLD, nuance l'idée d'un antidopage français en perte de vitesse. Il conteste le fantasme d'un «âge d'or», celui des années 2000, lorsque l'ancien président de l'agence Pierre Bordry sonnait la charge sans ménagement contre Lance Armstrong et les tricheurs du peloton cycliste. *«Je fais le tri entre la réelle influence et ce qui relevait davantage de la gesticulation, notamment dans un contexte d'actualité très porteuse»,* dit-il. Pour Damien Ressiôt, l'AFLD s'est *«considérablement réveillée depuis un an»*. Et même si Châtenay-Malabry n'est pas adossé à une université, comme c'est le cas à Cologne (200 chercheurs travaillent sur le sujet en Allemagne, zéro en France), le directeur des contrôles estime que le labo *«se trouve parmi les dix, douze qui comptent au niveau mondial»*.

Rien à voir, donc, avec une ruine totale. La France n'est ni la Russie (accusée d'avoir mis en place un dopage d'Etat et organisé la destruction de plusieurs échantillons suspects avec l'aide des services secrets lors des JO de Sotchi en 2014) ni le Brésil (le pays hôte des Jeux 2016 présentait des failles de sécurité dans l'accès à son laboratoire, qui avait ainsi été suspendu plusieurs mois par l'AMA).

Autre difficulté, l'évolution de la triche sportive, avec des athlètes qui ont diminué les doses de produits lourds, compliquant les contrôles et, de fait, les coups médiatiques. Damien Ressiôt : *«Les tricheurs sont réactifs, sans cesse à la limite. Avec les microdoses, les fenêtres de détection sont de plus en plus réduites. Les sportifs parviennent à lisser leurs paramètres pour être borderline, mais pas dans le rouge absolu. Plus que jamais, en matière de lutte antidopage, tout est gris.»*

Reste que l'Agence française, en pleine reconquête de sérénité et d'image, peine financièrement. *«Cela fait plusieurs années que nos dépenses sont supérieures à nos recettes»,* explique-t-elle. Jusqu'en 2016, les dotations étatiques étaient stables : 7,8 millions d'euros par an. Mais en raison du gel des crédits, seule une partie était versée, soit 7,4 millions d'euros. Cette année, l'Etat a décidé d'augmenter sa participation, à hauteur de 8,5 millions. Mais là encore, Bercy a bloqué une partie de la somme. Résultat, l'agence ne touchera cette année que 7,8 millions. Insuffisant pour équilibrer les comptes, en déficit de 600 000 euros en moyenne tous les ans. Certes, l'AFLD a développé ses ressources extérieures, notamment les analyses réalisées pour des agences gouvernementales ou fédérations tierces, en Argentine, Ethiopie, Kenya, par exemple. Ces revenus ont progressé de 56 % en 2016, portant le chiffre d'affaires de cette activité de 1 million à 1,5 million d'euros. Mais cette augmentation pourrait n'être que conjoncturelle, liée notamment à la fermeture ou à la suspension de 20 % des laboratoires antidopage à travers le monde.

«Choses catastrophiques»

Pour faire face aux indispensables investissements pour maintenir aux normes la structure de Châtenay-Malabry, ce sont donc les contrôles qui servent de *«variable d'ajustement»*. En 2010, l'AFLD a effectué 9 800 prélèvements sur des athlètes. Elle en a réalisé 8 600 en 2016, selon le rapport d'activité qui sera dévoilé ce mardi à Paris. L'érosion devrait se poursuivre en 2017 et le nombre de tests passer sous la barre des 8 000, ce qui reviendrait à une baisse de quasiment 20 % en sept ans.

Le déclin des contrôles pourrait toucher en premier lieu le sport amateur. «*C'est risqué, car nos résultats dans ce domaine sont effarants, pointe Ressiot. Dès qu'on va mettre notre nez dans les sports émergents, notamment de combat, on tombe sur des choses catastrophiques, avec des produits lourds, comme les stéroïdes. Il faudrait augmenter les contrôles, cela fait partie de notre mission de santé publique.*» En attendant le résultat de l'attribution de l'organisation des Jeux de 2024, qui pourrait donner un coup de fouet économique très attendu à l'AFLD, l'institution réfléchit à développer d'autres sources de revenus. L'idée de réserver à l'AFLD une partie de la «taxe Buffet» sur les droits télévisés du sport professionnel refait surface régulièrement. De nouveau évoquée à l'Assemblée nationale en novembre 2016, elle a finalement été abandonnée.

➤ 13/06/17 – Libération - Michel Audran, un spécialiste du dopage sanguin pour relancer le labo

Ce pharmacologue réputé dirige depuis le début de l'année le laboratoire de Châtenay-Malabry, confronté à une baisse des moyens et une perte de son statut de leader dans le monde.

A chaque crise son homme providentiel. Pour restaurer son image sur la scène internationale, fanée depuis le début des années 2000 mais pas encore au stade du ridicule, l'antidopage français a fait appel à l'un des meilleurs experts au monde pour diriger le laboratoire national antidopage de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine) : Michel Audran, jusqu'ici professeur au laboratoire de biophysique et bioanalyses de la faculté de pharmacie de Montpellier. Une caution ? «*Une mission*», répond ce scientifique de 68 ans à *Libération*.

L'annonce de son recrutement en décembre est apparue comme une très bonne nouvelle. L'une des rares dans l'actualité de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), qui présentera ce mercredi un bilan 2016 fragilisé : baisse du nombre des contrôles, trou budgétaire de 400 000 euros comme chaque année... Mais aussi conditions de travail déplorables, entre le laboratoire de Châtenay-Malabry jugé trop «*vétuste*» et des tensions internes qui ont éclaté parmi le personnel, selon un rapport interne commandé par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et que *Libération* s'est procuré.

Paris détrôné par Cologne

L'AFLD estime ce rapport déjà «*daté*». Met en avant le renouvellement des cadres entamé depuis l'automne. Bientôt le départ de Bruno Genevois, 75 ans, président de l'agence. Ou le contrat de Michel Audran, le pharmacologue qui remplace Antoine Coquerel, parti en novembre passé pour enseigner à l'université de Caen. Le CV d'Audran rassure non seulement ses collègues qui attendent un fonctionnement apaisé, mais aussi les scientifiques qui constatent une perte de vitesse de Paris, au profit du labo de Cologne, en Allemagne («*Cologne est devenu prépondérant*», admet le professeur Audran lui-même).

L'homme porte de multiples casquettes prof de fac, membre du groupe d'experts de l'Agence mondiale antidopage (AMA) qui a lancé le passeport biologique (censé détecter des variations suspectes chez les sportifs), expert auprès des fédérations internationales de cyclisme (UCI) et d'athlétisme (IAAF), où il est chargé de se prononcer sur les anomalies constatées dans les passeports bios...

Il donne de sa personne

Spécialiste du dopage sanguin depuis le début des années 90, Michel Audran travaille à des méthodes de détection des perfluorocarbures (les PFC, très dangereux, qui ont failli tuer des sportifs), des transporteurs à base d'hémoglobine et bien sûr de l'EPO. En 2000, il collabore à la découverte d'un test direct de détection de ce dopant phare et développe un procédé pour confondre les adeptes de microdoses en 2005-2006. «*C'est un professionnel exceptionnel, doté d'une grande expertise*», explique le docteur Olivier Coste, médecin à la Direction régionale de la Jeunesse et sports de Montpellier qui a eu l'occasion de travailler avec lui. Sur son métier et celui des fraudeurs

qu'il défie à distance, dans le jeu dit du chat et de la souris, il ne porte «*pas de jugement moral*». Seulement «*technique*» : «*Nous sommes tributaires des progrès des appareillages.*»

Sur sa «*mission*» à Châtenay, Audran se montre discret. Les motivations de sa venue, alors qu'il pouvait faire tranquillement valoir ses droits à la retraite ? «*Permettez que je les garde pour moi*», dit-il très courtoisement. La durée de son contrat ? Idem. Plusieurs sources estiment que, conscient de l'image en baisse de l'institution, il va donner de sa personne pendant deux à trois ans, en attendant de faire émerger un successeur. Trop conscient que la lutte antidopage se complique, entre des crédits d'Etat menacés d'une part et des méthodes de plus en plus subtiles de triche de l'autre.

➤ 13/06/17 – Libération - Buffet : «On n'entend plus de parole publique forte contre le dopage»

L'ancienne ministre des Sports évoque les pistes pour remettre d'aplomb la lutte antidopage en France.

Ministre de la Jeunesse et des Sports de Lionel Jospin entre 1997 et 2002, Marie-George Buffet a vécu un mandat agité, entre le scandale Festina lors du Tour de France 1998 et la candidature ratée de Paris à l'accueil des Jeux olympiques de 2008. Partisane d'une lutte ambitieuse contre le dopage, elle a notamment laissé une loi, votée en 1999, encore pierre angulaire du dispositif français. Mais pour la députée communiste de Seine-Saint-Denis, qui brigue un nouveau mandat, la situation s'est largement détériorée.

Une lutte efficace contre le dopage est-elle affaire de volonté politique ?

La parole politique est essentielle. Si un ministre des Sports ne prend plus la parole pour dénoncer et prévenir, parler aux amateurs et aux professionnels, alors l'opinion publique n'est plus saisie de cette question. Lors du Tour de France 1998, si l'opinion publique a tenu, malgré l'amour du Tour et les images de coureurs mettant pied à terre, c'est parce qu'il y a eu cette parole publique forte. Aujourd'hui, on ne l'entend plus. En outre, les budgets de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) sont stagnants, voire en régression.

Cette agence, qui faisait figure de référence mondiale, en a-t-elle encore les moyens ?

La France a été à la pointe de la lutte contre le dopage pendant plusieurs années. Ce sont par exemple les chercheurs du laboratoire de Châtenay-Malabry qui ont mis au point le test de détection de l'EPO. Mais aujourd'hui, ni le laboratoire ni l'agence ne sont mis en valeur dans l'opinion publique. Petit à petit, la France perd son leadership. L'AFLD est censée être indépendante. Or, elle dépend à 90% de la volonté politique d'augmenter ou non son budget. Ne faut-il pas assurer, par une taxe pérenne, la continuité des moyens de l'AFLD dans le temps ? Cette taxe pourrait être prélevée sur les droits télévisuels.

Le modèle français n'est-il pas à revoir ?

La loi française de 1999 se base sur le contrôle positif, qui déclenche la sanction contre le tricheur. Les Etats-Unis ont choisi une autre ligne, consistant à mener une enquête policière et à accumuler des preuves. Il faut continuer à ne pas se passer du contrôle, mais encore faut-il que les moyens soient débloqués pour que celui-ci soit efficace... Néanmoins, je me demande s'il ne faut pas, petit à petit, rejoindre la tactique anglo-saxonne de judiciariser et policieriser la lutte antidopage. C'est un changement important : je pense que quelque part, le sportif qui se dope reste un peu une victime. Aux Etats-Unis, il est un coupable. Bien sûr, chacun est responsable de ses actes, mais un individu est-il complètement indépendant ? Les équipes, les leaders ont parfois un rôle important dans l'apprentissage du dopage.

On entend parfois que Paris a perdu l'organisation des JO de 2008 parce que la lutte contre le dopage marchait «trop» bien. Paradoxalement, cela ne rehausse-t-il pas les chances d'accueillir les Jeux en 2024 ?

Paris a perdu l'organisation des Jeux de 2008 parce qu'il y avait Pékin en face et la manne que cette ville représentait pour les sponsors. Mais je me souviens aussi de la pression très forte qu'avait fait peser Hein Verbruggen, alors président de l'Union cycliste internationale et de la commission d'évaluation du Comité international olympique, sur le gouvernement français, pour que notre législation antidopage ne s'applique pas pendant les Jeux de 2008. Aujourd'hui, en prévision des Jeux de 2024, la France peut-elle défendre une candidature qui serait porteuse d'éthique ? Encore faut-il le prouver en mettant les moyens en face...

Dans un rapport de 2015, la Cour des comptes propose que l'AFLD développe ses ressources propres, et suggère qu'elle cesse de contrôler les sportifs amateurs pour se concentrer sur le monde professionnel. Quelle est votre position sur ces deux idées ?

Je pense que le financement doit relever de l'intérêt général et donc des fonds publics, sinon les lobbys et les laboratoires pharmaceutiques vont s'engager à fond dans cette voie. Il faut inscrire dans la fiscalité française le financement de l'AFLD. Par ailleurs, j'estime qu'il faut s'efforcer d'être performant dans les deux domaines, le monde professionnel comme le monde amateur. J'ai eu le déclic en 1998 quand j'ai rencontré lors d'une réunion à Noisy-le-Sec des dizaines de jeunes sportifs, lorsqu'un jeune m'a expliqué qu'on lui mettait des cachets effervescents sous la langue avant les compétitions. Si on laisse l'idée à un adolescent de 14 ans qu'il faut tricher pour gagner, on perd la bataille suivante, celle du monde professionnel.

Lors de votre passage au ministère des Sports, vous avez été confrontée à d'importantes résistances. En serait-il de même aujourd'hui ?

Je pense que l'on se retrouverait face aux mêmes blocages et pressions. La financiarisation du sport s'est accélérée depuis dix ans, et une partie de l'opinion applaudit à cela, ou s'est endormie.

-
- 13/06/17 – Rugbyrama - L'AFLD émet de sérieuses inquiétudes au sein du rugby à XIII et vise la consommation de cocaïne !

Selon le rapport de l'AFLD, le taux de résultats anormaux s'établit en moyenne à 1,9% du total des contrôles effectués, un chiffre qui passe à 2,8% dans le monde amateur. Le nombre de dossiers instruits est en nette augmentation (198 contre 149 en 2015, +32,9%) comme celui des décisions rendues (111 contre 74 en 2015, +50%). En ce qui concerne les disciplines touchées, le président de l'AFLD Bruno Genevois a expliqué que certaines d'entre elles, "*traditionnellement exposées*", "*ont fait des progrès ou s'orientaient dans la bonne direction comme l'athlétisme et le cyclisme*".

L'AFLD s'inquiète en revanche de la "*trop grande facilité d'approvisionnement de produits interdits dans les sports de combat avec le recours à des stimulants et des anabolisants*", alors que Damien Ressiot, le directeur des contrôlés de l'AFLD, a affirmé avoir "*une vraie inquiétude au niveau du rugby à XIII*". "*Nous avons une constante dans le rugby à XIII, c'est la consommation de cocaïne. La cocaïne est un vrai souci sanitaire dans le monde du sport*", a ajouté Damien Ressiot.

Responsable des contrôles sur les grands événements organisés en France, l'AFLD a également loué "*la bonne coopération*" avec l'UEFA lors de l'Euro 2016 et avec la Fondation antidopage du cyclisme, qui dépend de l'UCI, lors du Tour de France 2016. "*La limite de notre action est d'ordre financier et budgétaire*", a toutefois indiqué M. Genevois. "*Nous sommes dans un cadre contraint. On espère avoir davantage de lisibilité avec la loi de Finances 2018. Il faut maintenir et accroître nos moyens compte tenu de la nécessité de lutter contre le dopage dans le sport de haut niveau mais aussi au niveau d'une population amateur qui peut avoir facilement accès aux produits interdits*".

M. Genevois a aussi insisté sur la "*nécessaire modernisation*" du laboratoire de Chatenay Malabry, qui a connu en 2016 un surcroît d'activité du fait de la participation de l'AFLD aux contrôles d'événements internationaux et d'une augmentation d'échantillons transmis en raison de la perte d'accréditation de laboratoires étrangers.

➤ 13/06/17 – L'Équipe - L'AFLD pointe du doigt les sports de combat et le monde amateur

L'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) a dévoilé mardi son rapport d'activité 2016 qui révèle une hausse du taux de rapports d'analyses anormaux avec une inquiétude particulière concernant l'activité amateur, les sports de combat ou le rugby à XIII.

Selon le rapport de l'AFLD, le taux de résultats anormaux s'établit en moyenne à 1,9% du total des contrôles effectués, un chiffre qui passe à 2,8% dans le monde amateur. Le nombre de dossiers instruits est en nette augmentation (198 contre 149 en 2015, +32,9%) comme celui des décisions rendues (111 contre 74 en 2015, +50%).

L'athlétisme et le cyclisme sur la bonne voie

En ce qui concerne les disciplines touchées, le président de l'AFLD Bruno Genevois a expliqué que certaines d'entre elles, *«ont fait des progrès ou s'orientaient dans la bonne direction comme l'athlétisme et le cyclisme»*.

L'AFLD s'inquiète en revanche de la *«trop grande facilité d'approvisionnement de produits interdits dans les sports de combat avec le recours à des stimulants et des anabolisants»*, alors que Damien Ressiot, le directeur des contrôles de l'AFLD, a affirmé avoir *«une vraie inquiétude au niveau du rugby à XIII»* où il constate l'évolution de la consommation de cocaïne.

➤ 13/06/17 – Le Figaro - Un rapport inquiétant sur le dopage dans le sport amateur

Dans son rapport d'activité 2016 publié ce mardi, l'Agence française de lutte contre le dopage marque son inquiétude concernant l'activité amateur, les sports de combat ou le rugby à XIII.

Considéré comme l'un voire le principal mal des sportifs, le dopage revient régulièrement dans les discussions relatives aux compétitions sportives internationales. A une échelle moindre, ce fléau touche également les sphères locale et nationale.

Ainsi, selon le rapport de l'AFLD, l'année 2016 a été plutôt négative avec à la clé une hausse du taux de rapports d'analyses anormaux. D'après les premiers éléments, plusieurs disciplines sont particulièrement touchées dont les sports de combat ou le rugby à XIII, et plus largement le sport amateur.

Sur le plan statistique, des données permettent d'étayer l'analyse: 1,9% des contrôles effectués comporte des résultats anormaux, un chiffre qui passe à 2,8% dans le monde amateur. Par causalité, le nombre de dossiers instruits (198 contre 149 en 2015, +32,9%) et de décisions rendues (111 contre 74 en 2015, +50%) est en augmentation. Pour précision, cette constat peut être expliqué par l'augmentation d'échantillons analysés (13.549 en tout soit une hausse de 16,4% par rapport à 2015).

Des efforts faits dans la bonne direction...

Evidemment, tous les sports ne sont pas concernés à la même échelle par le dopage et certains semblent prendre le problème à bras le corps. Un aspect confirmé par le président de l'instance, Bruno Genevois, qui évoque des *«disciplines traditionnellement exposées»* ayant récemment *«fait des progrès ou s'orientent dans la bonne direction comme l'athlétisme et le cyclisme.»*

... A contrario de certaines disciplines

D'autres domaines connaissent néanmoins un bilan bien plus contrasté. A ce titre, l'institution s'inquiète *«de la trop grande facilité d'approvisionnement de produits interdits dans les sports de combat avec le recours à des stimulants et des anabolisants.»* Autre pratique au constat similaire: le rugby à XIII. D'après le directeur des contrôles de l'AFLD, Damien Ressiot, *«la constante dans le*

rugby à XIII est à la consommation de cocaïne.» Un bilan qui pousse même les autorités à évoquer «une vraie inquiétude au niveau du rugby à XIII.»

Des limites budgétaires pour l'Agence

«La limite de notre action est d'ordre financier et budgétaire.»

Parmi les raisons évoquées, l'accès relativement facile d'une population amateur aux produits interdits. Le cadre général posé, il semble également important de revenir sur les moyens d'action dont dispose l'agence pour lutter contre le fléau. A ce titre, le président de l'AFLD, M. Genevois avoue: «La limite de notre action est d'ordre financier et budgétaire. Nous sommes dans un cadre contraint. On espère avoir davantage de lisibilité avec la loi de Finances 2018.»

-
- [14/06/17 – L'Equipe - Dopage : le rugby et les sports de combats inquiètent](#)

LES SPORTS DE COMBAT INQUIÈTENT

L'ombre du MMA plane sur les sports de combat, de plus en plus prisés par les jeunes. Interdit en compétition en France, il exerce une forte attractivité sur des athlètes français qui s'entraînent sur le territoire national puis vont combattre en Belgique ou aux Pays-Bas. Les responsables de l'AFLD dénoncent «*un dopage lourd*» aux stéroïdes. Damien Ressiot, le directeur des contrôles, en fait une de ses priorités.

RUGBY ET COCAÏNE

La consommation de cocaïne (qui n'est répréhensible par les autorités sportives qu'en compétition) est devenue préoccupante dans le rugby et le rugby à XIII. «*Je pense...*

Suite dans l'espace abonnés

-
- [13/06/17 – France Bleu - Accusations de dopage dans le rugby à XIII : le président de la fédération furieux](#)

L'AFLD a jeté un sacré pavé dans la mare ce mardi. Pour la présentation de son rapport sur l'année 2016, l'Agence Française de Lutte contre le Dopage a visé le rugby à XIII. Le président Marc Palanques voit là une nouvelle attaque contre son sport.

L'Agence Française de Lutte contre le Dopage tenait ce mardi une conférence de presse pour présenter son rapport d'activité de 2016. Le directeur des contrôles Damien Ressiot a affirmé avoir "*une vraie inquiétude au niveau du rugby à XIII*", nous avons une constante dans le rugby à XIII, c'est la consommation de cocaïne. La cocaïne est un vrai souci sanitaire dans le monde du sport."

Cette information est bien évidemment largement reprise mais dans le rapport détaillé de l'AFLD ([92 pages](#)), il n'y a pas d'explications supplémentaires sur le cas du rugby à XIII. Joint par France Bleu Roussillon, **le président de la Fédération Française de Rugby à XIII Marc Palanques est furieux** après cette déclaration.

"*Je suis excessivement choqué par de telles affirmations qui stigmatisent le rugby à XIII. On veut toujours essayer de nous faire mal. Je ne vois pas comment l'AFLD peut affirmer ça. Il me manque peut-être des éléments mais par rapport à ceux qui sont en ma possession, il sera difficile de pouvoir confirmer de telles affirmations. On a eu des affaires de dopage mais sur quatre cas un seul a été avéré positif et encore le joueur a été mal conseillé dans une salle de sport. Les autres affaires concernées des problèmes de comportement comme dans la plus connues qui concernait le joueur des Dragons Tony Gigot.*

"J'en ai marre que notre fédération soit stigmatisée comme ça"

Il va falloir mettre de l'ordre dans tout ça, je suis peiné et choqué. On demandera un droit de réponse dans tous les journaux qui auront parlé ainsi du rugby à XIII et on demandera à Monsieur Ressiot de s'expliquer. Reconnaissez que s'il n'y a qu'un ou deux cas dans une fédération, c'est difficile de la cibler pour son comportement, que doit-on dire alors d'autres fédérations sportives ? J'attends les précisions de l'AFLD et je serai plus précis dans mes réponses, selon ce qu'ils diront."

L'AFLD évoque notamment la consommation de cocaïne dans le rugby à XIII. Une idée que rejette le président de la FFR XIII. Cependant, **Marc Palanques ne nie pas avoir écrit un courrier de sensibilisation aux clubs** pour leur demander de rester attentifs à ce problème : *"Moi, en tant que président, je me comporte en bon père de famille. Je suis inquiet pour mes joueurs. On a un devoir de prévention. Nous avons fait un courrier à tous les présidents de clubs mais ce n'est pas parce que ma fédération est plus sale qu'une autre. Je suis concerné par ce problème parce qu'en tant qu'ancien joueur de haut niveau, je suis contre la tricherie. Je l'ai dit, pour l'absorption de drogue ma tolérance est de zéro."*

Le président de la FFR XIII, bien agacé donc par ces quelques lignes qui ressortent de la conférence de presse de l'AFLD, attend donc plus de précisions. Lui feront-elles mal ? Lui donneront-elles raisons ? *"Je ne vois comment l'AFLD peut stigmatiser la Fédération Française de Rugby à XIII, si la question se pose je réfléchirai même jusqu'où je peux aller au pénal parce que sincèrement je commence à en avoir marre que notre fédération soit stigmatisée comme ça à tout bout de champs. Ils va falloir nous dire pourquoi il a été dit ça."*

-
- 13/06/17 – RMC Sport - AFLD/Dopage: inquiétudes pour les amateurs, les sports de combat et le rugby à XIII

L'AFLD a dévoilé mardi son rapport d'activité 2016 qui révèle une hausse du taux d'analyses anormaux, surtout dans le monde amateur, les sports de combat et le rugby à XIII.

Le rapport d'activité 2016 de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), montre une hausse du taux de rapports d'analyses anormaux, notamment dans le sport amateur, les sports de combat et le rugby à XIII. 1,9% des contrôles effectués ont révélé des résultats anormaux, et 2,8% dans le monde amateur. Le nombre de dossiers instruits et les décisions rendues ont augmenté en 2015.

Les sports traditionnellement les plus concernés comme l'athlétisme ou le cyclisme "ont fait des progrès ou s'orienteraient dans la bonne direction" a expliqué le président de l'ALD Bruno Genevois. En revanche, l'inquiétude vient de la "trop grande facilité d'approvisionnement de produits interdits dans les sports de combats avec le recours à des stimulants et des anabolisants". "Nous avons une constante dans le rugby à XIII, c'est la consommation de cocaïne. La cocaïne est un vrai souci sanitaire dans le monde du sport", a affirmé une vraie inquiétude, le directeur des contrôles de l'AFLD, Damien Ressiot.

L'AFLD a également souligné "la bonne coopération" avec l'UEFA lors de l'Euro 2016 et avec la Fondation antidopage du cyclisme pour le Tour de France en 2016. "La limite de notre action est d'ordre financière et budgétaire. Nous sommes dans un cadre contraint. On espère avoir davantage de lisibilité avec la loi de Finances 2018. Il faut maintenir et accroître nos moyens compte tenu de la nécessité de lutter contre le dopage dans le sport de haut niveau mais aussi au niveau d'une population amateur qui peut avoir facilement accès aux produits interdits", a toutefois indiqué M.Genevois.

Il insiste sur la "nécessaire modernisation" du laboratoire de Chatenay Malabry, qui a connu en 2016 un surcroît d'activité du fait de la participation de l'AFLD aux contrôles d'événements internationaux et d'une augmentation d'échantillons transmis en raison de la perte d'accréditation de laboratoires étrangers.

- 13/06/17 – L'Equipe – L'Agence française de lutte contre le dopage déplore le «mépris» de la Fédération internationale de tennis

La Fédération internationale de tennis a «un profond mépris pour les agences nationales antidopage», a déclaré Damien Ressiot, le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage, mardi lors de la présentation du rapport d'activité 2016 de l'AFLD.

Ces propos font écho au refus de l'ITF et de l'ATP d'octroyer à l'AFLD une autorisation de réaliser des contrôles antidopage durant Roland-Garros.

S'ils ont été nuancés par le président de l'agence Bruno Genevois - «Ne le prenez pas tel quel sinon vous allez me brouiller avec le monde du sport. Elle (l'ITF, nldr) est moins encline à la coopération», a-t-il dit -, lui aussi a reconnu un problème.

«On essaye depuis plusieurs années d'avoir des accords avec la Fédération internationale (de tennis), ça ne répond pas à nos souhaits, a précisé le patron de l'AFLD. C'est le statu quo. L'AMA (Agence mondiale antidopage, nldr) trouve qu'il y a là une anomalie mais on n'a pas remédié à cette anomalie.»

«On a une certaine liberté en dehors du site de compétition mais il faut, pour obtenir les autorisations, établir une relative carence de l'organisme chargé du contrôle», a expliqué Bruno Genevois.

«Suite à nos courriers, l'ITF nous a fourni quelques indications (sur les localisations d'athlètes, nldr), mais elles n'étaient pas très précises», a-t-il ajouté. Ce que son directeur du département des contrôles a complété par : «Ce n'étaient pas des réponses.»

-
- 13/06/17 – Tennis Magazine – French anti-doping authorities criticize ITF for lack of cooperation

The French Anti-Doping Agency (AFLD) has criticized the International Tennis Federation for not allowing it to conduct its own testing at the French Open.

The ITF has "an extreme disdain for national anti-doping agencies," AFLD director Damien Ressiot was quoted as saying by *AFP* at a presentation.

AFLD President Bruno Genevois played down the appearance of conflict, but also agreed there was a problem.

"It is less inclined towards cooperation," he said. "...We have attempted for several years to have an agreement with the ITF. They do not respond."

The AFLD can conduct testing off the grounds.

"It is necessary, in order to obtain the authorizations, to establish a relative coordination with the organization in charge of anti-doping," Genevois said. "...Following our letters, the ITF furnished us with some [player whereabouts] details, but they were not very precise."

The ITF runs the tennis anti-doping program with funds from the Grand Slams, the ATP tour and the WTA tour.

- 14/06/17 – Cycling tips – French anti-doping official suggest cycling is moving in the right direction

Unveiling its 2016 activity report on Tuesday, the French anti doping agency AFLD has suggested that cycling is in a better position than it has been in the past. Its president Bruno Genevois explained at a news conference at the AFLD headquarters that some sports, 'have made progress or are moving in the right direction, like athletics and cycling.'

Both sports have been adversely affected by doping issues in the past but, perhaps because of that, have had to tackle the problem. In contrast, other sports have been under less scrutiny and less pressure to change.

According to AP, the AFLD has warned of what it described as the 'too easy supply of prohibited products in combat sports with the use of stimulants and anabolics. The agency's director of testing Damien Ressiot has voiced what he described as a real concern about rugby union, where he said the use of cocaine for doping purposes was now a 'fairly common practice.'

Scientific adviser Xavier warned it would be 'extremely dangerous to minimize its use as a purely recreational drug.'

Across all sports and substances, the rate of abnormal results was 1.9% of the checks carried out, with this number rising to 2.8% amongst amateurs. In addition to that, there was a 32.9% increase in cases between 2015 and 2016, 198 versus 149, as well as a 50% increase in decisions rendered.

- 13/06/17 – France TV Info - VIDEO. Sport amateur : quand le coach devient dealer

"Pièces à conviction" a réussi à entrer en contact avec un coach expert en dopage. En caméra cachée, le journaliste du magazine se fait passer pour un culturiste amateur... Extrait.

"Pièces à conviction" parvient à entrer en contact avec un coach. En caméra cachée, le journaliste se fait passer pour un culturiste amateur... La conversation débute : "*Je cherche un truc un peu global : entraînement, diète, stéroïdes...*" Le coach, qui possède une page Facebook truffée de conseils pour améliorer sa musculature, se présente sans tabou : "*Je m'occupe d'athlètes internationaux, je m'occupe de purs débutants, j'ai d'autres sportifs aussi, j'ai des cyclistes du Tour de France...*"

Au niveau de la cure, "*il y a des choses simples comme le Turinabol [il s'agit d'un stéroïde anabolisant]. C'est ce que prenaient les ex-athlètes d'Allemagne de l'Est, sprinters, lanceurs de marteau, de poids, décathloniens. C'est fait pour prendre une musculature propre.*"

400 euros pour "prendre 10 kilos propres"

L'Allemagne de l'Est est une référence un peu inquiétante... Beaucoup d'athlètes y ont connu de graves problèmes de santé suite à la prise de produits dopants. "Pièces à conviction" cherche à savoir si le fameux coach a des compétences médicales. "*Presque, je suis parti à Cambridge faire un master de langues. Je suis quelqu'un d'érudit qui se cultive.*" Une réponse peu rassurante.

On passe alors aux questions d'argent : "*Pour un débutant, on fait un truc sur quatre mois. Je prends 400 euros pour quatre mois. En quatre mois, on prend 10 kilos propres.*" Le fameux coach garantit donc 10 kilos de muscle... Prescrire des produits dopants est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende : il se montre donc très prudent et propose de poursuivre la conversation via une messagerie cryptée...

"Dopage : amateurs en danger", une enquête de "Pièces à conviction" diffusée le 13 juin 2017.

- 08/06/17 – Europe 1 - Dopage : quatre à cinq fois plus de tests positifs dans les sports de combat

De plus en plus de pratiquants amateurs de sports de combat prennent des stéroïdes, de la cocaïne ou encore des amphétamines pour augmenter leur masse musculaire et leur endurance sur les rings.

Pratiquer un sport de combat, c'est la tendance du moment. Mais l'envers du décor est plutôt inquiétant car les cas de dopage se multiplient et les amateurs n'échappent pas au phénomène.

Deux sports en pleine ascension. Le kick boxing et la boxe thaï présentent ainsi des chiffres catastrophiques, selon le bilan 2016 de l'Agence de Lutte contre le Dopage, avec quatre à cinq fois plus de cas positifs que la moyenne. Ces deux sports sont particulièrement violents car tous les coups sont permis. Jusqu'à présent, ils étaient plutôt confidentiels, pratiqués surtout dans des salles de banlieue. Mais ils sont devenus à la mode et cela inquiète d'autant plus l'ALD.

En deux ans, les fédérations ont augmenté leur nombre de licenciés de 34%, pour atteindre cette saison les 50.000 pratiquants officiels, soit autant qu'en boxe anglaise. Parmi ces combattants, un tiers sont des femmes. Certains collègues les proposent même à leurs élèves.

Stéroïdes, cocaïne ou amphétamines. Les pratiquants prennent des stéroïdes anabolisants pour développer leur masse musculaire, mais aussi des stimulants comme la cocaïne ou des amphétamines. Car sur le ring, il faut être capable d'encaisser et pour cela certains n'hésitent pas à franchir la ligne rouge. Un problème que rencontre Antony Perrin, patron de club dans la banlieue de Marseille.

"Moi je sais que dans mon club, à partir d'une petite adolescence, vers 16 ans, ils veulent déjà toucher à ça. Pas forcément des drogues dures, mais tous les produits dopants, un peu stimulants, pour être en forme, pour avoir des muscles...", explique le boxeur. "Et puis, ce n'est pas forcément le compétiteur qui va aller toucher ça. Ça peut être simplement des amateurs qui veulent avoir une belle apparence physique. Ça reste du dopage. Ils n'ont pas de compétition donc il n'y a pas de répréhension mais c'est dangereux pour eux. Il faut savoir le leur expliquer."

Une prévention qui n'atteint pas toujours son but. Malgré ces explications, la tentation semble trop forte pour certains notamment car ces produits ne sont pas si difficiles à trouver. Il existe de nombreux forums sur Internet sur lesquels on peut facilement acheter des stéroïdes par exemple.

Or ces forums ne sont pas directement liés aux sports de combat. Ils sont plutôt dédiés à la musculation et au culturisme, des milieux dans lesquels il n'y a quasiment jamais de contrôles car il n'y a pas de compétitions. C'est là que réside la difficulté pour les fédérations de kick boxing et de boxe thaï à "faire le ménage" comme le réclame de toute urgence l'Agence de Lutte contre le Dopage.

-
- 11/06/17 – Le Figaro - L'ex-pharmacien du RC Toulon risque quatre ans de prison

L'ancien pharmacien du Rugby Club Toulonnais qui avait falsifié des ordonnances de médecins et notamment celui du club varois risque quatre ans de prison dont deux avec sursis.

Le procès de l'ex-pharmacien du Rugby Club Toulonnais s'est tenu vendredi au tribunal correctionnel de Toulon. Les réquisitions sont lourdes pour l'individu qui est accusé d'avoir détourné 134.000 euros au préjudice de la Caisse primaire d'assurance maladie et de mutuelles: quatre ans de prison, dont deux avec sursis, la privation des droits civiques et l'interdiction professionnelle pendant cinq ans.

«J'ai trahi la confiance du docteur Lambrechts (l'ex médecin du club toulonnais, ndlr) comme celle d'autres médecins. Ils n'étaient pas au courant de mes pratiques.»

Le pharmacien avait élaboré un système pour falsifier les ordonnances de 26 médecins, dont celui du club du Top 14. Une centaine d'assurés, dont 33 joueurs du club varois ont été victimes de cette escroquerie. «J'avais envie de continuer l'aventure avec le RCT. J'ai vécu la Pro D2, l'accession en Top 14, le doublé. Je voulais encore en être. J'avais aussi une carte partenaire VIP. Je donnais des produits de parapharmacie dont les joueurs avaient besoin (sparadrap, baume...). Puis le club a pris une autre ampleur. Je n'y arrivais plus. C'est à partir de là que j'ai dérapé et j'ai falsifié les ordonnances pour combler mes pertes. Je n'aurai jamais dû faire cela. J'ai été contrôlé par l'Agence régionale de la santé par rapport au dopage. C'est là que j'ai réalisé ce que je faisais. J'ai trahi la confiance du docteur Lambrechts (l'ex médecin du club toulonnais, ndlr) comme celle d'autres médecins. Ils n'étaient pas au courant de mes pratiques», a expliqué le prévenu cité par le site blog-rct.

Toulon avait doublement subi les conséquences de cette escroquerie puisqu'une journaliste de RTL avait évoqué des soupçons de dopage au sein de l'effectif des triples champions d'Europe avec une procédure ouverte de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD). Le président Mourad Boudjellal avait formellement démenti cette information. Très remonté contre la journaliste en question, le dirigeant avait même porté plainte en dénonçant une enquête «à charge». Lors de l'audience, la présidente du tribunal a d'ailleurs tenu à souligner que cette escroquerie n'était en aucun cas une affaire de dopage.

Le pharmacien compte rembourser les sommes escroquées

Le site blog-rct indique aussi que le club toulonnais a demandé 5.000 euros de dédommagement. Le médecin Pascale Lambrechts a, lui, demandé le versement d'un euro symbolique pour tromperie. L'accusé a fait savoir qu'il regrettait ses actes et qu'il souhaitait rembourser l'intégralité des sommes perçues de manière frauduleuse. Le délibéré aura lieu le 3 juillet prochain.

Actualité disciplinaire

- 13/06/17 – L'Équipe - Dopage : L'équipe Bardiani suspendue 30 jours après deux contrôles positifs

L'équipe italienne Bardiani, dont deux coureurs ont été exclus la veille du départ du Giro après des contrôles antidopage positifs, a été suspendue pendant trente jours jusqu'au 14 juillet prochain, a annoncé mardi l'Union cycliste internationale (UCI).

Les deux coureurs en cause, les Italiens Stefano Pirazzi et Nicola Ruffoni, ont été licenciés par leur employeur.

Bardiani, qui a publié un communiqué après l'annonce de la sanction, a déclaré ne pas avoir l'intention de faire appel devant le Tribunal arbitral du sport (TAS). Mais l'équipe italienne, qui craignait ce type de sanction, a souligné n'avoir aucune responsabilité dans «*les actions infâmes*» de ses deux coureurs fautifs.

La formation italienne a précisé qu'elle comptait sur une sanction moins lourde au vu des dommages déjà subis pendant le Giro. Bardiani, qui évolue en deuxième division (Continental Pro), encourait une suspension allant de 15 à 45 jours suivant le règlement de l'UCI.

Pirazzi et Ruffoni, engagés dans le Giro, ont été exclus le 4 mai à la veille du départ de la 100e édition en Sardaigne. Les deux coureurs ont été contrôlés hors compétition les 25 avril (Ruffoni) et 26 avril (Pirazzi). Ils ont été convaincus de dopage aux hormones de croissance.

- 12/06/17 – L'Équipe - Dopage : l'altérophile norvégienne Ruth Kasirye suspendue deux ans après un contrôle positif au meldonium

Médaillée de bronze aux championnats d'Europe de 2007 et d'argent à ceux de 2009, Ruth Kasirye (35 ans) ne pourra pas concourir ni s'entraîner de manière officielle jusqu'au 21 juillet 2018, a tranché l'instance arbitrale du sport norvégien. Elle avait expliqué avoir contracté la malaria lors d'un séjour fin 2015 en Ouganda, pays dont elle est originaire, et avoir reçu à son insu un traitement contenant du meldonium. Cette substance, qui a valu à la joueuse de tennis russe Maria Sharapova d'être suspendue pendant 15 mois, a été ajoutée peu après, le 1er janvier 2016, sur la liste des substances interdites.

L'instance arbitrale n'a pas mis en cause la bonne foi de Ruth Kasirye, ni estimé qu'elle avait utilisé du meldonium en vue d'améliorer ses performances. Mais elle lui a reproché d'avoir ingéré la substance au-delà du 1er janvier 2016, contrairement à ce qu'assurait son médecin traitant, et de ne pas avoir cherché à savoir ce que son traitement contenait. Porte-drapeau de la délégation norvégienne aux JO de Pékin en 2008, l'athlète est «*déçue que l'instance arbitrale n'ait pas accordé foi à la déclaration du médecin dans cette affaire*», a réagi son avocat Morten Justad Johnsen. Lundi à la mi-journée, elle n'avait pas encore décidé si elle ferait appel ou non.

-
- 09/06/17 – La Presse Canada - Un Québécois de 68 ans suspendu pour dopage

Un cycliste franco-québécois de 68 ans, détenteur de deux records du monde dans sa catégorie d'âge, vient d'être suspendu pour dopage. Gérard-Louis Robert ne pourra plus participer à des compétitions avant le 11 octobre 2024.

La suspension de huit ans est sévère. C'est que Gérard-Louis Robert, qui vit au Québec, n'en était pas à sa première infraction. Il avait déjà été suspendu deux ans pour dopage en 2009, ce qu'ignoraient jusqu'à tout récemment la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) et l'agence canadienne antidopage.

Le cycliste sexagénaire jouissait d'une excellente image dans la communauté du vélo. Il a récemment fait l'objet de reportages élogieux sur les ondes de Radio-Canada et dans *La Presse*, où un article intitulé «*De l'or dans les jambes*» a été publié en décembre dernier.

Mais tout a chaviré pour lui le 27 août 2016, alors qu'il participait aux Championnats québécois sur piste. Il a été sélectionné pour un contrôle antidopage, et ses échantillons ont révélé un niveau de testostérone particulièrement élevé.

La testostérone produite naturellement par le corps est dite «endogène». Mais des athlètes utilisent de la testostérone exogène pour se doper. C'est une pratique interdite par l'Agence mondiale antidopage. Après avoir recoupé les résultats du test avec ceux du passeport biologique de l'athlète, les autorités en ont acquis la certitude: il s'agissait d'un cas de dopage.

Une augmentation de plus de 600%

L'arbitre au tribunal antidopage du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) a entendu l'experte en dopage Christiane Ayotte, qui était formelle. «Selon elle, il est possible d'observer une variation de 30%, mais rarement plus, pour la testostérone endogène. Ici, il est question d'une augmentation de plus de 600%, ce qui est extraordinaire», peut-on lire dans la décision.

Lors d'une audience devant l'arbitre, en mars dernier, Gérard-Louis Robert nie tout. Il assure qu'il ne sait pas comment ces résultats ont pu survenir. Il fait valoir qu'il s'agit de sa première infraction, comme l'arbitre le croit, comme tout le monde au Québec le croit.

«Selon lui, ce n'est pas à 68 ans qu'il commencerait à prendre des produits dopants. Il a expliqué avoir toujours fait attention à sa santé», affirme l'arbitre du tribunal antidopage.

Il demande toutefois, si jamais il était suspendu, que l'on passe toute l'histoire sous silence. «Toute sa vie est basée sur la confiance que les gens ont en lui. Il est une source d'inspiration pour plusieurs personnes. C'est pourquoi il mentionne avoir peur des répercussions que la présente affaire pourrait avoir sur sa réputation et il craint la réaction des gens sur les réseaux sociaux», écrit l'arbitre Patrice Brunet dans sa décision.

«Pour ces raisons, il demande au Tribunal de considérer une ordonnance de non-publication pour préserver la confidentialité du présent dossier, si jamais il n'avait pas gain de cause», continue l'arbitre, qui la lui refusera conformément aux règlements de l'antidopage canadien.

Une infraction «secrète» en 2009

Le tribunal antidopage rend sa décision le 22 mars: Gérard-Louis Robert est suspendu quatre ans pour usage de testostérone. La durée est celle prévue pour une première infraction. Le cycliste décide le 17 avril d'interjeter appel auprès du Centre de règlement des différends sportifs du Canada.

Mais après la demande d'appel, le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES, l'agence antidopage canadienne) reçoit des informations troublantes de l'Union cycliste internationale (UCI). En 2009, en France, Robert avait violé une règle antidopage et avait dû purger une suspension de deux ans.

Face à ces nouveaux renseignements, Gérard-Louis Robert renonce à faire appel. Le CCES exige maintenant une suspension de huit ans, puisque c'est une deuxième infraction. Le cycliste accepte.

Hier, un courriel envoyé à Gérard-Louis Robert est resté sans réponse. L'un de ses proches, Pierre Hutsebaut, entraîneur réputé sur la scène canadienne, a témoigné en faveur de son ami devant le CRDSC. Hier, joint par *La Presse*, il a refusé de répondre à nos questions, a dit être à l'aéroport et a raccroché.

«Nous n'étions pas au courant de l'infraction de 2009. Peut-être que ça s'explique par la double nationalité de Gérard-Louis Robert, qui est également français», explique le directeur de la Fédération québécoise des sports cyclistes, Louis Barbeau.

«En 2009, lorsqu'il a été testé, ç'a probablement été géré par l'agence antidopage française et l'UCI. Nous, on n'a jamais été informés de ça. Pour moi, c'était une nouvelle, ajoute Louis Barbeau. J'ai appris ça il y a quelques jours à peine quand M. Robert est venu m'expliquer qu'il allait écoper d'une suspension de huit ans.»

«Épouvantable»

La directrice du laboratoire de contrôle antidopage de Montréal, Christiane Ayotte, se demande comment tous les acteurs québécois et canadiens du cyclisme ont pu être tenus dans l'ignorance quant à l'incident de 2009.

«Je trouve ça épouvantable. Je ne comprends pas pourquoi l'UCI n'a pas réagi avant, ne nous a pas informés avant, alors qu'elle savait qu'il y avait une audience, dit-elle en entrevue. C'est très bizarre, il n'y a aucune trace sur l'internet de cette infraction-là. Par contre, si on regarde le parcours de l'athlète, on voit qu'il y a un arrêt des compétitions, alors on peut le déduire.

«Ç'a pris un temps fou avant que l'UCI nous envoie ces résultats. Peut-être que l'UCI avait des raisons réglementaires de ne pas publiciser tout ça? Je ne sais pas. En tout cas, je vais envoyer le dossier à l'Agence mondiale antidopage pour qu'elle rende des comptes là-dessus. On a perdu notre temps! C'est ahurissant, je n'ai jamais vu ça en 30 ans de carrière.»

Gérard-Louis Robert est né en France et s'est mis à pratiquer le cyclisme en bas âge. À 19 ans, un médecin lui a interdit de remonter en selle, car il souffrait d'arythmie cardiaque, selon la version racontée par l'athlète à plusieurs médias.

Puis, en 2002, un médecin québécois l'a opéré. Il s'est remis au vélo et est devenu l'un des athlètes les plus dominants chez les Maîtres. L'année suivante, il a gagné un titre de champion du monde dans sa catégorie d'âge. En tout, il estime avoir gagné plus de 350 courses sur piste. Il détient deux records du monde sur piste dans la catégorie des 65-69 ans, en poursuite et au contre-la-montre.

Actualité scientifique

- 12/06/17 – Ouest France - Running. "La Ventoline produit deux effets dopants"

Il n'est pas rare de voir des coureurs s'offrir quelques bouffées de Ventoline lors de compétitions ou d'entraînements. Peut-on assimiler ce comportement à du dopage ? Entretien avec Jean-Pierre de Mondenard, médecin du sport et auteur d'ouvrages sur le dopage.

La Ventoline est-elle considérée comme un produit dopant ?

La Ventoline est un bêta stimulant qui augmente le calibre des voies respiratoires afin de permettre à la personne de mieux ventiler. Elle produit deux effets dopants : c'est un stimulant de l'appareil respiratoire, et un anabolisant au-delà d'une certaine dose, c'est-à-dire que le produit augmente la masse musculaire et diminue la graisse corporelle.

La Ventoline est uniquement autorisée pour les asthmatiques. Les médecins leur en prescrivent car ils ont des difficultés à respirer provoquées par un rétrécissement des voies respiratoires. Cependant, ceux-ci ne doivent pas dépasser le seuil de 1 600 microgrammes par 24 heures de salbutamol inhalé, la dénomination commune internationale de la Ventoline. La dose de salbutamol dans les urines doit quant à elle être inférieure à 1 000 mg/ml.

Quelqu'un qui n'a aucune raison de prendre de la Ventoline est, au contraire, considéré comme se dopant. Là, il n'y a pas de seuil. C'est zéro nanogrammes. On sait que la Ventoline améliore la respiration même chez non-asthmatiques. Une simple bouffée valodisalatrice augmente la consommation d'oxygène de 0,3 litre.

Où se situe la limite entre le sportif qui se soigne et celui qui se dope ?

La limite, c'est que l'un est malade et l'autre ne l'est pas. Certains trichent, le contrôle antidopage le détecte lors des analyses d'urine. Lors de ces contrôles, l'athlète remplit un procès-verbal dans lequel il doit mentionner tous les médicaments qu'il utilise. Il doit avoir sur lui l'ordonnance justifiant la prescription.

Si la personne n'a pas signalé sa prise de Ventoline et que le laboratoire trouve du salbutamol, son contrôle sera positif. Elle passera devant des commissions et sera peut-être sanctionnée selon l'évaluation faite de son dossier.

La Ventoline est parfois associée à un d'autres traitements tel que la prise de corticoïdes. Bien sûr les corticoïdes augmentent les performances sportives. Cela ne devrait pas être autorisé. C'est le jeu.

La prise de Ventoline engendre-t-elle des risques sur la santé ?

La prise de doses inadaptées, sur des périodes prolongées, peut dérégler le système respiratoire. Si la Ventoline est uniquement utilisée lors d'une course, les risques sont faibles. C'est comme ça que font les sportifs. L'effet de la Ventoline ne dure pas plusieurs jours.

En termes de prévention sur la santé, il faut surtout conseiller aux personnes d'aller courir en salle plutôt que dehors quand il fait moins de cinq degrés car le froid augmente le risque de crises d'asthme. C'est aussi le cas de la pollution. Mieux vaut rester à l'abri dans ces cas-là.

Ventoline et dopage sont souvent associés. Qu'en pensez-vous ?

Ça, c'était surtout vrai avant. Maintenant les contrôles sont plus fréquents. C'est plus difficile de tricher même s'il y en a toujours qui essaient. Mais en effet, dès qu'on parle de Ventoline, on associe le dopage. Et pourtant, il faut aussi savoir qu'asthme et sportifs de haut niveau sont très liés. Aujourd'hui, dans de nombreux sports de haut niveau, dans le ski de fond par exemple mais aussi dans des sports à forte ventilation comme l'aviron, beaucoup de sportifs sont asthmatiques.

D'ailleurs des études ont montré que le sport de haut niveau favorisait l'asthme. Il y a plus d'asthmatiques dans le sport de haut niveau, et dû au sport de haut niveau, que dans la population générale car les ventilations énormes demandées dans ces sports favorisent l'asthme.

Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas des tricheurs avec des pseudos prescriptions. La course à pied, c'est un sport de masse et ça pose problème pour les contrôles, pas assez suffisants pour avoir une idée précise de qui prend de la Ventoline ou non. Prenez le marathon de Paris, il y a plus de 30 000 coureurs, ils ne vont pas faire 300 contrôles. Seuls les premiers sont contrôlés, or eux savent ce qu'il ne faut pas faire pour ne pas se faire prendre.

Alors oui, bien sûr, certains prennent de la Ventoline alors qu'ils ne sont pas malades. On appelle ça une conduite dopante. Si on doit prendre un médicament pour faire du sport, on est dans la triche. Normalement, le sport, c'est la santé. C'est antinomique de prendre un médicament alors qu'on est en pleine santé...

Athlétisme

➤ 07/06/17 – Spé15 – Nicolas Fernandez perd en appel de sa suspension pour dopage

Nicolas Fernandez a vu sa suspension de 4 ans confirmée par la FFA, après qu'il ait fait appel de la sanction prise à la suite à son contrôle positif à l'EPO de décembre 2016. Le coureur est ainsi interdit de compétition jusqu'au 8 février 2021. De plus, une enquête judiciaire est en cours à son encontre.

Ce n'est nullement une surprise que cette décision de la FFA de maintenir la suspension de 4 ans à l'encontre de Nicolas Fernandez. Les faits ne pouvaient laisser place à aucune alternative, avec la présence d'EPO dans le prélèvement effectué le 4 décembre 2016 lors du Cross de Carcassonne, où il avait terminé 2^{ème}. Le laboratoire de Châtenay Malabry y découvrait le 20 janvier de l'EPO, (et non de l'EPO CERA comme il l'avait été indiqué par erreur dans le procès verbal de la première décision de la FFA du 16 mars 2017).

A réception de cette information, la FFA prenait une mesure de suspension provisoire, et s'enclenchait ensuite la procédure, avec une convocation le 24 février 2017 pour passage devant l'organe disciplinaire programmé le 16 mars 2017, une décision notifiée le 27 mars 2017, puis un appel de cette décision par Nicolas Fernandez le 8 avril 2017, avec cette ultime décision prise le 10 mai 2017, et consultable sur le site de la FFA depuis le 6 juin 2017.

Entre négation et dérision

A aucun moment, dans cette procédure en deux temps, Nicolas Fernandez ne s'est présenté devant les organes disciplinaires et d'appel de la FFA. Sa défense a été pour le moins sibylline. Il n'a pas demandé de contre-analyse de son échantillon. Il n'a fourni aucune explication pour justifier ce contrôle positif. Seuls éléments à noter, ses déclarations sur le procès verbal de contrôle établi à Carcassonne le 4 décembre d'avoir utilisé des anti-inflammatoires et du doliprane, et d'avoir effectué un stage en altitude au mois de novembre 2016. Pour la commission d'appel, il n'a apporté aucun élément nouveau qui aurait pu être pris en compte pour remettre en cause cette suspension de 4 ans. Dès lors, la FFA ne pouvait évidemment que confirmer sa première décision.

Dès que cette information avait été connue, à la mi-février, Nicolas Fernandez avait préféré opter pour la négation, il m'avait ainsi affirmé ne pas avoir reçu de notification de la FFA, et avait contesté être soumis à une suspension provisoire. A la mi-avril, lorsque je l'avais questionné pour savoir s'il avait fait appel de sa suspension de 4 ans, il avait pris les choses avec dérision, me répondant « C'est information top secrète que vous souhaitez » et ajoutant même « Le FBI se charge de cette enquête »....

Toutefois, si l'affaire est maintenant terminée sur le plan sportif, les péripéties ne sont peut-être pas tout à fait achevées pour Nicolas Fernandez, puisque selon nos informations, une enquête judiciaire le concernant est en cours.

➤ 05/06/17 – Spé15 – Le difficile retour d’Hamza Driouch après sa suspension pour dopage

Hamza Driouch connaît un retour difficile après sa suspension de deux ans, suite à des irrégularités de son passeport biologique. Même s’il n’a pas encore fêté ses 23 ans, le jeune athlète du Qatar se situe bien loin du niveau qui était le sien avant ce problème. Celui qui valait 3’33’’ à seulement 18 ans n’a pu descendre cette saison sous les 3’42’’, un chrono qu’il obtenait déjà à 16 ans...

Les come back d’athlètes après leur suspension pour des faits de dopage sont toujours scrutés pour tenter de comprendre à quel point leur « nouvelle » carrière apparaît crédible comparée à la précédente. Et les destins des ex-dopés s’avèrent en réalité très contrastés. Les uns retrouvent leur niveau antérieur à leur sanction, comme c’est le cas pour Justin Gatlin. Les autres naviguent très au large de leurs performances précédentes. Pour le moment, le jeune Hamza Driouch pointe dans cette cohorte, et depuis le début de l’année, ses diverses compétitions demeurent plus que ternes.

Après la fin de sa suspension s’achevant à la mi-décembre 2016, son entrée en lice fixée pour février à Melbourne a été décalée et ce n’est que fin mars qu’il avait fait son retour sur une piste, avec un chrono de 3’55’’ sur 1500 mètres. Une sacrée contre-performance à considérer que sa plus « mauvaise » marque recensée est de 3’42’’25 réalisée en 2010, à 16 ans seulement... Fin mai, à Oordegem, Hamza Driouch s’améliore certes, mais avec 3’43’’22, il ne termine que 14ème de sa série, supplanté par les deux Français en lice à ses côtés, Sofiane Selmouni et Quentin Tison. Et le 2 juin aux Pays-Bas, c’est encore plus modeste avec 3’49’’46.

Le jeune Qatari n’a plus grand-chose à voir avec celui qu’il a été, capable de descendre 2 fois sous les 3’35’’, 3 fois sous les 3’38’’, 8 fois sous les 3’42’’, et cela dans l’espace de trois saisons seulement, entre 2010 et 2012, entre ses 16 et 18 ans (toutes ses performances des saisons 2013 et 2014 ont été annulées suite à sa suspension)...

Où est passé le talent d’Hamza Driouch ??

Alors où est donc passé le gros talent d’Hamza Driouch ??? Celui qui avait amené le Qatar à le recruter dans son pays natal du Maroc, pour renforcer l’équipe de ce pays très vindicatif sur le plan sportif. L’avenir en dira peut-être plus. Mais on ne peut s’empêcher de considérer que sa brillance s’est envolée avec l’arrêt de sa collaboration avec Jama Aden, qu’il avait mis en cause pour son dopage, avant de se rétracter.

L’entraîneur somalien n’a pas vu son contrat de responsable du demi-fond renouvelé par le Qatar, suite à sa mise en examen il y a près d’une année en Espagne pour des faits de dopage, dans une enquête qui demeure encore en cours dans ce pays.

La Fédération d’Athlétisme du Qatar a choisi de remplacer Jama Aden par l’Australien Nick Bideau, ancien compagnon et entraîneur de Sonia O’Sullivan, et aussi de Benita Johnson, championne du monde de cross long en 2004, après avoir supplanté Kenyanes et Ethiopiennes.

Nick Bideau, un temps également compagnon et entraîneur de Cathy Freeman, a connu une belle réussite avec son club de Melbourne, il comptait ainsi 13 athlètes présents aux JO de Rio. Toutefois, il n’a pas tout à fait eu la reconnaissance officielle escomptée, n’obtenant aucun rôle formel dans la délégation australienne de ces Jeux.

Nick Bideau chapeaute maintenant la destinée de son groupe d’athlètes du Melbourne TC, et de quelques jeunes Qataris, comme Jamal Hairane, 1’47’’ sur 800 m ou Hasmin Mohamed Salah, 3’45’’ sur 1500 m, qu’on a retrouvés au Championnat du Monde de Relais aux Bahamas, pour un relais 4 fois 800 mètres, aux côtés bien sûr d’Hamza Driouch.

Une situation qui réjouit visiblement Hamza Driouch qui relaie via twitter les photos de ses entraînements partagés avec les jeunes Australiens du groupe, mais aussi les moments qu’il a passés sur la plage aux Bahamas pendant ce Mondial. Et sur tous les clichés qu’il véhicule, Hamza Driouch affiche un sourire rayonnant, visiblement peu perturbé par ses piètres performances...

➤ 08/06/17 – RDS - L'Australien Brett Clothier est nommé à la tête de l'unité d'intégrité de l'IAAF

La Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) a nommé Brett Clothier directeur de son unité d'intégrité.

C'est l'Australien qui sera en charge de superviser les cas de dopage et de corruption, mais qui devra également avoir l'oeil sur les paris, la manipulation des résultats, la déclaration de l'âge des athlètes et des cas d'inconduite dans les transferts d'allégeance.

Clothier complète un panel de cinq membres, présidé par David Howman, l'ex-directeur général de l'Agence mondiale antidopage (AMA).

La fédération a créé cette unité après que son ex-président Lamine Diack eut été impliqué dans une affaire de chantage envers des athlètes russes pour camoufler des cas de dopage.

Clothier se joint à l'IAAF après un passage remarqué au sein de l'Australian Football League, où il a mené une enquête sur un cas de dopage qui a secoué le sport.

Au total, 34 joueurs du club d'Essendon, en banlieue de Melbourne, ont été suspendus pour dopage après que l'AMA eut mené cette affaire devant le Tribunal arbitral du sport.

➤ 06/06/17 – RDS Canada - Les tests antidopage ne violent pas la vie privée

La Cour suprême d'Espagne a rejeté l'appel de la coureuse Marta Dominguez, qui prétendait que les tests antidopage par contrôle sanguin violaient son droit à la vie privée.

L'athlète de 41 ans a été privée de son titre mondial du steeple, acquis en 2009, et suspendue pour trois ans en 2015 pour dopage sanguin quand le Tribunal arbitral du sport (TAS) a statué en faveur de l'Agence mondiale antidopage (AMA) et de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF).

Le tribunal espagnol a jugé que l'IAAF n'avait pas violé le droit

à la vie privée de Dominguez, pas plus que la protection de ses informations personnelles, en la soumettant à des tests antidopage de 2009 à 2013.

Pour la Cour suprême, "ceux qui pratiquent des sports d'élite, qui prennent part à des compétitions mises sur pied par des fédérations sportives officielles, ne peuvent pas être exempts de contrôles antidopage".

Cette décision vient confirmer celles de deux tribunaux espagnols inférieurs.

Cyclisme

➤ 11/06/17 – L'Equipe - Jakob Fuglsang : «Je suis propre»

Jakob Fuglsang (vainqueur du Critérium du Dauphiné) : «N'ayez pas de doutes. Le cyclisme a changé et c'est une des raisons pour lesquelles j'ai réussi ce résultat. Je suis pour un cyclisme propre. Je suis propre et je ne veux absolument pas prendre de risque à ce niveau-là. On est sur la bonne voie mais il ne faut pas pour autant s'arrêter dans la lutte contre le dopage.

(Sur sa forme du moment) En stage au Teide avant de venir, je me sentais déjà très bien. Ensuite, des petits détails rendent les choses différentes. Le fait de devenir père aussi, bientôt, me donne peut-être une force supplémentaire. Aujourd'hui tout a tourné en ma faveur. J'ai pu profiter de la chance qui nous fuyait auparavant. Ce matin je me disais que la seule faiblesse de Richie Porte serait sans doute son équipe, que celle-ci aurait du mal à contrôler. Et d'ailleurs il s'est vite retrouvé esseulé

dans l'étape. Dans l'ascension finale, je me suis concentré sur le fait de ne pas exploser. Je visais avant tout la victoire d'étape. Au final c'est la plus grande victoire de ma carrière, même si c'est dur de comparer avec ma médaille d'argent des JO de Rio.»

Haltérophilie

- 09/06/17 – L'Equipe - Jeux Olympiques : l'haltérophilie sous surveillance

La commission exécutive du CIO va proposer à la prochaine session que les 28 sports présents au programme des Jeux de Rio le soient également à celui des Jeux de 2024, à condition qu'ils soient tous en conformité avec le code mondial antidopage.

Cette précision vise en particulier la Fédération internationale d'haltérophilie qui, d'ici la fin décembre, devra avoir remis un rapport satisfaisant sur la façon dont ils vont faire face sur le dopage.

Ski de fond

- 06/06/17 – Journal Métro - Therese Johaug en audience devant le TAS

La championne olympique de ski de fond Therese Johaug a dit avoir versé quelques larmes pendant une audience du Tribunal arbitral du sport (TAS) dans un cas de dopage qui pourrait la priver d'une participation aux Jeux d'hiver de 2018.

Johaug a déclaré sur les ondes d'une télévision norvégienne — qui diffusait en direct à la sortie de cette audience — que cela avait été «difficile, mais j'ai pu dire ce que j'avais à dire».

«Tous mes souvenirs me sont revenus en mémoire. Je me suis senti submergée par l'émotion, a dit Johaug. Je ne vais pas le cacher: j'ai versé quelques larmes.»

Un tribunal olympique norvégien a suspendu la fondeuse pour 13 mois après qu'il eut été démontré qu'elle avait utilisé du clostébol, un stéroïde anabolisant. La cour a estimé qu'elle n'était pas entièrement responsable d'avoir utilisé un baume à lèvres contenant ce produit interdit, mais approuvé par l'équipe norvégienne, pour soigner une brûlure subie lors d'un camp d'entraînement tenu en Italie, l'an dernier.

La Fédération internationale de ski (FIS) a porté la sanction en appel auprès du TAS. La fédération souhaiterait une sanction plus sévère pour Johaug, qui pourra revenir à la compétition en novembre selon cette sanction.

Le verdict du panel du TAS devrait être connu d'ici quelques semaines.

Johaug a gagné l'or au relais 4X5 km des Jeux de Vancouver, en 2010, en plus remporter des médailles d'argent et de bronze en distances individuelles aux Jeux de Sotchi, quatre ans plus tard.

Sa suspension l'a empêchée de défendre son titre en Coupe du monde, mais elle pourrait revenir à la compétition près de trois mois avant le début des Jeux de Pyeongchang.